

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 311-2026

ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de règlement n°311-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement n°311-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 14 avril 2026 à 19h, à la salle du conseil située au 672, boul. Saint-François à Lac-des-Écorces;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 672, boul. Saint-François à Lac-des-Écorces, et ce, du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h, de même que sur le site internet de la municipalité au www.lacdesecorces.ca.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 19 mars 2026.



Nathalie Labelle

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public ci-haut concernant le règlement n° 311-2026, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 19^e jour de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 19^e jour de mars 2026.



Nathalie Labelle

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe